



ARRÊTÉ DE CIRCULATION VAL-ET-CHÂTILLON (54480)

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon,

Vu l'intervention de l'entreprise NITTING SARL pour des travaux de réfection de chaussée des routes communales de Val-et-Châtillon (54480):

- rue du Moulin
- rue du Morval
- rue Rayeterre
- rue Maix Gammeron
- route de Châtillon

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Du mercredi 30 août 2023 au vendredi 8 août 2023, la circulation des routes communales mentionnées ci-dessus est ainsi modifiée:

- chantier mobile
- chaussée rétrécie ;
- vitesse limitée à 30km/h ;

Article 2 :

L'entreprise NITTING SARL se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

L'ampliation de cet arrêté sera transmise :

- entreprise NITTING SARL
- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- affichage.

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET